



Compte-rendu du conseil communautaire du JEUDI 15 MAI 2014

à la salle communale de St Maurice de Ventalon

**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphan MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Alain JAFFARD a donné procuration à Stéphan MAURIN ; Jacques HUGON a donné procuration à Camille LECAT ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion :

Jean Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 24 avril 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°6 à 13 à l'ordre du jour de la présente séance :

- Hameau de l'Espinas : Demande de subvention au Parc National des Cévennes
- Espinas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie
- Espinas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire
- Construction d'une gendarmerie : avenant 1 au lot
- Régime indemnitaire : modification
- Dématérialisation PESV2 : demande de DETR 2014
- Réunion territoriale sur les programmes européens 2014-2020
- Avis du conseil sur le projet Tarn-Amont

Accepté à l'unanimité

1. Annulation de la délibération 2014-022 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que lors de sa séance du 28 février 2014, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de l'association Trait d'Union relatif à l'engagement d'un commissaire aux comptes. Cette association, percevant des subventions de la CCCML au-delà de 153 000€, est dans l'obligation de se doter d'un commissaire aux comptes. Il précise que toutefois et après avis de la Préfecture de la Lozère et sur conseil de Madame la Perceptrice de Florac, il apparaît que la CCCML ne verse pas une subvention à

l'association, mais une participation pour délégation de service. Au vu de ces nouvelles informations, et considérant que l'association Trait d'Union n'est plus dans l'obligation de se doter d'un commissaire aux comptes, il convient de proposer l'annulation de la délibération 2014-022.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Convention d'assistance technique avec la Direction Départementale des Territoires – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président expose à l'assemblée qu'avec la création de l'agence départementale d'ingénierie le 1er janvier 2014, les services de la DDT ne disposent plus de la compétence pour assister les collectivités dans l'élaboration et le suivi de leurs programmes de voirie.

Toutefois, la Direction Départementale des Territoires souhaite rester présente pour finaliser les travaux de voirie, des voies de desserte de la zone d'activité de Masméjean sur la commune de St Maurice de Ventalon. Il est à noter que cette prestation se poursuit à titre gracieux jusqu'à la fin de l'opération. Le conseil communautaire en profite pour remercier les Agents de la DDT qui ont travaillé efficacement sur le projet.

Le Président propose de signer une convention fixant les conditions de cette assistance avec la Direction Départementale des Territoires.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Espinas, construction d'un hangar : Avenant 2 au lot 5 – Electricité – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de travaux complémentaires (prises électriques et modifications mineures) il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l'Ets ROURE Philippe. Il propose d'établir l'avenant n°2 au lot 5 - Electricité d'un montant de 1 460.50 €ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Compte rendu du comité de pilotage Enfance & Jeunesse – rapporteur Camille LECAT

Camille LECAT, 1^{er} Vice-président, présente à l'assemblée le compte rendu du Comité de Pilotage (copil) Enfance & Jeunesse du 30 avril 2014.

Le Copil est une instance de concertation au sein duquel l'Association Trait d'Union (T.U.) fait remonter les besoins. Sur proposition de leurs délégués, les communautés de communes pourront ensuite entériner les actions en matière de gestion et développement du service enfance. D'autres acteurs font parti du Copil : un représentant du personnel de l'association, la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS).

La gouvernance de l'association est portée par deux co-présidents, qui voient leur responsabilité évoluer de façon exponentielle. C'est pourquoi, il est pertinent d'aborder des réflexions autour d'un changement de structure juridique (SCIC, ...).

Point financier : il est rappelé que pour bénéficier de la subvention maximale inscrite dans la convention de partenariat CCSS/T.U./CCCML, les structures doivent atteindre un taux d'occupation de 70%. Pour exemple, en 2012 le taux de fréquentation des structures étant inférieur, la subvention attribuée à la CCCML a été minorée de 7 293.78€. De plus, pour l'exercice 2013, le déficit de l'ensemble des structures enfances s'élèverait à 9 000€ environ. Ce déficit est pris en charge par les communautés de communes Des Cévennes au Mont Lozère et De la Cévennes aux Hauts Gardons sur l'exercice 2014 (la compétence enfance – jeunesse est partagée entre les deux communautés de communes). Enfin, en 2008, la CCCML a versé une avance de trésorerie de 30 000€ à l'association T.U. Malheureusement, cette avance n'est toujours pas remboursée malgré le titre de recette émis par la CCCML. Aussi, Madame la Perceptrice de Florac mettra, sous peu, l'association en demeure de rembourser cette avance. Toutefois, l'association T.U. a informé les communautés de communes de son incapacité à rembourser cette somme et demande son intégration définitive dans leur trésorerie. Sur cette question le Président propose de laisser éventuellement une partie de l'avance à l'association T.U. si l'autre communauté de communes participe à cette trésorerie pour le même montant.

Projets de 2014 : l'association T.U. n'a malheureusement pas pris en compte la transformation de la crèche de St Fréal de Ventalon en Maison d'Assistance Maternelle(MAM).

Le temps consacré à la coordination devrait évoluer d'un 10h/hebdomadaire à un 15h/hebdomadaire. Cette augmentation est expliquée par la demande d'ouverture de deux jours supplémentaires sur la CCCHG et la prise en charge de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble des territoires.

Sur ce point, Stéphan MAURIN, délégué communautaire et représentant au Copil, présente le projet de mise en place de la passerelle, du périscolaire avec l'école du Pont de Montvert pour la rentrée 2014. Cette action devrait générer un emploi sur la base d'une journée en activité passerelle, pose méridienne en cantine, préparation des activités périscolaires et garderie du soir. La réflexion devra être portée sur les écoles du Pont de Montvert et de St Frézal de Ventalon. Une idée pourrait être de prévoir une organisation d'activités sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à n'importe quelle période de l'année...

Considérant l'envergure du projet et le fait que la démographie évolue très vite et qu'il faut rester réactif, il propose au conseil de créer une commission de travail Enfance & Jeunesse composée de :

- Stéphan MAURIN, délégué communautaire
- Alain Ventura, 3^{ème} Vice-président
- Directeur de l'Ecole des Abris
- Directeur de l'Ecole de l'Estournal
- Les Associations œuvrant dans les contrats CEL
- Christelle FOLCHER, conseillère communal
- Christian RAMEAUX
- Mireille STEINFER

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Etat d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Maison de Marie : La peinture est en cours de finition et l'escalier du logement est posé. La campagne de promotion avec Lozère Développement commencera début juin pour une location en juillet 2014.

Hameau de l'Espinas : La construction du hangar s'achève. Une réunion de réception de chantier est prévue le 22 mai avec l'ensemble des entreprises et le maître d'œuvre. La construction du bâtiment principal va débiter au mois de juin. La réunion de mise en chantier est prévue le 22 mai avec l'ensemble des entreprises retenues et le maître d'œuvre.

ZAE de Masméjean : Le marché pour les travaux de chaussée est lancé. Une commission des marchés se réunira début juin pour l'analyse des propositions. Concernant la subvention attendue du CG, Sophie Pantel est intervenue à plusieurs reprises et pense que cette aide peut être obtenue, à condition que la communauté de communes ou la commune de St Maurice aient inscrit ce programme ZAE au SCOTT. Le fait que le Pays Cévennes ait été collaborateur de la première étude peut être un élément important.

Construction de la gendarmerie du Pont de Montvert : le terrassement est achevé et laisse place à la construction.

Sentiers de randonnées : L'entretien de sentier de randonnée est en cours de réalisation. Il s'agit du sentier de Rieumal et de la montée de la Desourbe. Le chemin de Stevenson est en cours d'étude pour la modification en 2 ou 3 lacets supplémentaires sur la portion dangereuse de la Malevrière.

6. Hameau de l'Espinas : Demande de subvention au Parc National des Cévennes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que dans sa délibération 20120135, le Parc National des Cévennes a émis un avis de principe favorable pour subventionner les surcoûts. Il précise qu'à l'appui des marchés attribués pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas, il peut être sollicité une subvention sur les surcoûts architecturaux auprès du Parc National des Cévennes.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Espinas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de travaux supplémentaires il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l'Ets Francis MALIGES. Il propose d'établir l'avenant n°1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie d'un montant de 475.00€ ht comme suit :

Pose de plinthe PVC dans les sanitaires (25 ml x 13€ = 325.00€ ht)

Ponçage/lasurage de l'escalier meunier (forfait de 150€ ht)

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Espinas – construction d’un hangar : avenant 1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l’assemblée qu’à la suite de l’annulation de travaux il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l’Ets Philippe ROURE. Il propose d’établir l’avenant en moins value n°1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire d’un montant de 1 253.00€ ht

17 VOIX POUR, ADOPTE A L’UNANIMITE

9. Construction d’une gendarmerie : avenant 1 au lot – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l’assemblée qu’au vu de l’avancement des travaux, il s’avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires relatifs au déplacement de canalisations. Il propose d’établir l’avenant n°1 au lot 1 – Terrassements et VRD pour un montant de 2 595.00€ ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L’UNANIMITE

10. Régime indemnitaire : modification – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Suite à la nomination d’agents en catégorie B, le Président propose à l’assemblée d’actualiser le régime indemnitaire par ajout de leur cadre d’emploi comme suit :

1/ Indemnité d’Administration et de Technicité (I.A.T.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 8
Rédacteur Territorial	1	588.69	8
Rédacteur Principal de 2° Classe	1	706.62	8

2/ Indemnité d’Exercice des Missions (I.E.M.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 3
Cadre d’emploi des Rédacteurs	2	1 492.00	3

3/ Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 8
Cadre d’emploi des Rédacteurs	2	857.82	8

4/ Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) :

Filière	Grades
administrative	Cadre d’emploi des Rédacteurs

17 VOIX POUR, ADOPTE A L’UNANIMITE

11. Dématérialisation PESV2 : demande de DETR 2014 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l’assemblée de l’obligation de dématérialiser au 1er janvier 2015, selon la norme PESV2, les procédures comptables (mandats, titres, salaires, documents budgétaires et pièces justificatives (factures, convention, marchés publics,...). Il précise que dans sa séance du 28/02/14, l’assemblée a décidé de déposer une demande de DETR 2014 au titre du programme de dématérialisation PESV2 obligatoire pour 2015. Toutefois, suite à une erreur matérielle, le plan de financement n’intégrait pas l’acquisition du matériel informatique nécessaire.

C’est à ce titre le Président propose à l’assemblée d’annuler la délibération 2014-024 et de demander une subvention au titre de la DETR 2014 dans le cadre de la mise en place du PSEV2 pour l’acquisition de clé de signature électronique, un photocopieur/scan, un ordinateur de bureau et accessoires, matériels de sauvegarde suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
2 Clés RGS 2**	300.00€ ht	CCCML 50%	1 742.54€
1 photocopieur multifonction	1 570.00€ ht		
1 ordinateur de bureau, accessoires et matériels de sauvegarde	1 525.08€ ht	DETR 2014 - Action AUT 50%	1 742.54 €
1 logiciel Agedi	90.00€ ht		
TOTAL	3 485.08€ ht	TOTAL	3 485.08€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L’UNANIMITE

12. Réunion territoriale sur les programmes européens 2014-2020 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Suite à la réunion du 13/05/14 organisée par la Vice-présidente du Conseil Régional LR et Conseillère Générale Sophie PANTEL, Jean Pierre ALLIER présente au conseil le compte rendu des futures programmations 2014-2020 ainsi que les enjeux de structuration.

Des nouveautés concernent le GAL qui doit porter sur des populations entre 15 000 et 20 000 habitants et pourra intégrer d'autres produits FSE. Sophie Pantel souhaitait, qu'en Lozère, on ne perde pas de temps, ce qui implique de prévoir des réunions dès cet été.

Les projets peuvent être portés par le PNC, par des collectivités... Les taux des fonds européens peuvent à présent atteindre 63%. Des priorités sont avancées : La filière bois, le tourisme et l'itinérance (Stevenson, St Jacques, Régordane, St Guillem...)

Après débat, il semble souhaitable de rencontrer les autres Maires du secteur pour connaître leur positionnement sur le GAL, les OT... Cette mission prospective auprès des communautés de communes autour de nous reçoit l'accord de l'ensemble des conseillers.

Voir le power point ci-joint imprimable à partir du site web cccml.

13. Avis sur le projet de SAGE du Tarn-amont – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée délibérante que la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont a adopté le 21 février 2014 le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Tarn-amont. Il précise que conformément à l'article L.212-6 du code de l'environnement, les collectivités et acteurs institutionnels concernés sont consultés sur ce projet avant qu'il ne soit mis à enquête publique. À l'issue de cette procédure, le SAGE pourra être approuvé par arrêté inter-préfectoral. Le projet de SAGE du Tarn-amont est présenté sous la forme d'un CD-Rom disponible à la CCCML.

16 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, ADOPTE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures 30.